

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TER

SOMMAIRE

Les canaux d'achat des titres TER :

1. Achat sur internet (smartphone ou ordinateur)
2. Achat en gare (guichets ou automates)
3. Achat chez nos partenaires
4. Achat dans les cars
5. Achat via Contact TER

Les différents formats ou support des titres TER

1. Carte Simplicités
2. Titre digital
3. Titre papier

Les produits TER

1. Abonnement PRIMO, PRESTO annuel ou PRESTO annuel combiné
2. Abonnement PRIMO ou PRESTO mensuel, hebdomadaire, hebdomadaire télétravail.
3. Abonnements scolaires internes et réglementés
4. Carte PRIMO
5. Carte PRESTO
6. « P'tits prix » TER
7. Billet emploi formation
8. Carte solidaire
9. Abonnement forces de l'ordre

10. Gamme attitude
11. Gamme Dual
12. Ticket combiné aéroport Entzheim/Strasbourg Tram
13. Europass et Europass Mini
14. Les tickets Alsace-Rheinneckar
15. Alsa+24h Et groupe journée
16. Forfait TRI-REGIO
17. Sarland ticket ou Pass Alsace Saarland
18. Ticket Lorraine-Luxembourg
19. Ticket Lorraine – Sarrebruck
20. Billet SAAR-LOR-LUX Ticket
21. Abonnement Flexfahrt
22. Abonnement Flexway
23. Accès TGV Metz/Strasbourg pour abonnés TER
24. Conditions générales de vente : produits nationaux SNCF

Les points de contact régionaux de TER :

1. Site TER
2. Réseaux sociaux Twitter et Facebook
3. Centre de relation clientèle TER : Contact TER
4. Espaces de vente ou guichets
5. Service d'assurance garantie Accès TER pour les personnes en situation de handicap
6. Centre des abonnements à prélèvement automatique
7. Centre de gestion des cartes solidaires

Les points de contact nationaux :

1. Transporteurs nationaux et internationaux
2. Centre de recouvrement des Procès-verbaux

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Informations générales
- Accès vélos à bord des TER
- Accès animal à bord des TER
- Service d'assistance garantie pour personne en situation de handicap
(Accès TER)
- Règles d'accès et de contrôle à bord des trains
- Les modalités de remboursement et de dédommagement sur TER

Les canaux d'achat des titres TER:

1. ACHAT SUR INTERNET (SMARTPHONE OU ORDINATEUR)

SITE INTERNET TER :

- ✓ Le site TER est accessible depuis l'ensemble des navigateurs internet (FireFox et Google Chrome sont recommandés pour y accéder). Chaque région possède son propre site TER.
- ✓ L'achat de billets et abonnements (voir dans la rubrique « les produits TER Grand Est ») est possible sur le site TER et le mode de paiement accepté est la carte bancaire ;
- ✓ Un bouton appelé « click to call » permet aux voyageurs de joindre Contact TER (Centre de relation client) directement via son navigateur Web (Chrome ou Firefox uniquement).
- ✓ Les conditions d'accès et règles d'utilisation du site TER sont consultables en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ter.sncf.com/grand-est/conditions-de-vente>

APPLICATION MOBILE (ASSISTANT SNCF) SUR SMARTPHONE :

- ✓ L'application SNCF est téléchargeable gratuitement sur Appstore ou Googleplay.
- ✓ Véritable assistant de voyage, le voyageur y trouve de nombreuses informations sur son voyage (horaires en temps réel, services à bord, en gare, alerte retard etc.) ;
- ✓ L'achat de billets ou abonnements (voir dans la rubrique « les produits TER ») est possible et le mode de paiement accepté est la carte bancaire ;
- ✓ L'application est personnalisable en fonction des habitudes de déplacement.

AGENCES DE VOYAGES EN LIGNE (OUI.SNCF, TRAINLINE...) :

L'achat de billets TER Grand Est à plein tarif et à certains tarifs réduits (PRIMO, PRESTO sauf accompagnateurs et P'tits Prix) est possible sur les agences de voyages en ligne (OUI.SNCF, Trainline, etc.).

2. ACHAT EN GARE (ESPACES DE VENTE, GUICHETS, AUTOMATES)

GUICHETS OU ESPACES DE VENTE :

- ✓ Présents dans certaines gares, les agents conseillent et vendent les titres de transport TER Grand Est ;
 - ✓ Pour savoir si une gare est équipée d'un guichet, et connaître les horaires d'ouverture de celui-ci, le voyageur peut consulter le site internet TER Grand Est (www.ter.sncf.com/grand-est), rubrique « services et gares » ;
 - ✓ Les modes de paiements acceptés au guichet ou espace de vente sont : les espèces (Euros uniquement), la carte bancaire, le chèque bancaire, le chèque vacances, le Bon Voyage, le Bon d'achat TER.
- A noter : Certains guichets n'acceptent pas les chèques bancaires ou chèques vacances.

LES AUTOMATES EN GARE :

- ✓ Présents dans certaines gares et points d'arrêt, les automates TER Grand Est (automates bleus) vendent des titres TER Grand Est ;
- ✓ Pour savoir si la gare est équipée d'un automate, le voyageur est invité à se rendre sur le site TER Grand Est (www.ter.sncf.com/grand-est), rubrique « services et gares » ;
- ✓ Les modes de paiements acceptés sont : la carte bancaire et pour certains automates, les pièces (pièces de 0,10 – 0,20 – 0,50 – 1 – 2 euros). Les billets ne sont pas acceptés.

3. ACHATS CHEZ NOS PARTENAIRES

- ✓ SNCF a établi un partenariat pour permettre à des buralistes, collectivités locales et magasins de proximité de la région Grand Est, de vendre des titres de transport TER ;
- ✓ Pour connaître les partenaires, cliquez sur le lien suivant :
<https://www.ter.sncf.com/grand-est/gares/preparer-son-voyage/service-de-proximite>
- ✓ Tous les titres TER sont vendus par les partenaires sauf les titres suivants : les abonnements, les carnets de billets, les offres P'tits Prix, les tarifs évènementiels, les tarifs spécifiques à un territoire (ALSA +, Attitude...) et les tarifs internationaux.

4. ACHATS DANS LES CARS TER GRAND EST

- ✓ Tous les titres TER sont vendus à bord des cars TER SAUF les titres suivants : les abonnements, les carnets de billets, les offres P'tits Prix, les tarifs évènementiels, les tarifs spécifiques à un territoire (ALSA +, Attitude...) et les tarifs internationaux,
- ✓ Les modes de paiement acceptés à bord des autocars sont les espèces et les chèques,
- ✓ Le paiement par carte bancaire est possible uniquement sur les lignes St Dié/Epinal Et Nancy/Vittel.

5. ACHAT VIA APPEL CONTACT TER GRAND EST

- ✓ L'achat de billets TER Grand Est est possible par téléphone, en appelant gratuitement Contact TER Grand Est (Centre de relation client) au 0805 415 415 ;
- ✓ Ce service est disponible aux horaires d'ouverture de Contact TER (cf. rubrique « points de contacts TER Grand Est ») ;
- ✓ L'appel, pour acheter un titre, doit avoir lieu au plus tard 2 heures avant l'horaire du voyage ;
- ✓ Le billet est matérialisé sous forme d'un SMS que le voyageur reçoit sur son téléphone portable. Si le voyageur n'a pas de téléphone portable, il peut demander au conseiller de lui communiquer le code (numéro à 10 chiffres). Ce code ou SMS sera à présenter lors du contrôle.
- ✓ Les modes de paiements acceptés sont : Les cartes bancaires Visa ou Master Card domiciliées dans une banque en France (100 euros Max par transaction) ;
- ✓ Les abonnements ou certains titres particuliers (tarifs transfrontaliers notamment) ne sont pas proposés à la vente via Contact TER ;
- ✓ Les titres achetés chez Contact TER sont non échangeables et non remboursables.

les différents formats ou support des titres TER Grand Est :

1. CARTE SIMPLICITES

LA CARTE SIMPLICITE ET SES AVANTAGES :

✓ La carte Simplicités est une carte à puce, nominative, qui permet de charger ses abonnements TER (Primo/Presto...), sa carte de réduction Primo/Presto ainsi que ses titres de transport TER (Plein tarif, Primo ou Presto...) ;

La carte Simplicités permet aussi de charger des titres d'autres transporteurs de la région : TED (54) ; STAN (Nancy), SUB (SMTSN), SIT (Pompey), LE BUS (Pont-à-Mousson), TGL (Longwy), TIM (57), LE MET (Metz), CITELINE (SMITU), Imagine (Epinal).

✓ Elle permet l'accès aux abris à vélos TER

✓ Elle permet de charger un abonnement TER acheté sur internet (en apposant sa carte sur le lecteur de l'automate TER, prévu à cet effet) ou via un canal d'achat en gare.

✓ La carte Simplicités est le support unique pour l'abonnement à prélèvement automatique

✓ La carte Simplicités est gratuite et valable pour une durée de 8 ans

COMMENT SE PROCURER LA CARTE SIMPLICITES ?

Sur le site TER :

✓ Se rendre dans la rubrique « TARIFS & ACHATS » ;

✓ « Découvrir nos offres » et « - de 26 ans Abonnement PRIMO ou 26 ans et + Abonnement PRESTO » ;

✓ Cliquer sur « Commandez la Carte SIMPLICITES » et remplir le formulaire ;

✓ Une photo d'identité scannée est nécessaire. La carte Simplicités est envoyée à domicile dans un délai de 7 jours.

Au guichet :

✓ Les gares suivantes délivrent une carte Simplicités (formulaire à compléter et photo d'ID à joindre lors du passage au guichet) :

- Strasbourg à l'Espace Simplicités sur le quai n°1,

- Mulhouse (espace de vente)

- Thionville, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Nancy (Hall République) à l'Espace Transport, à Metz à la maison de la mobilité ;

- ✓ Dans les autres gares, le formulaire (+photo d'ID) est à compléter et à remettre au conseiller de vente. Le formulaire sera transmis à l'Espace Simplicités régional, à Strasbourg. La carte Simplicités sera envoyée au voyageur par courrier à son domicile dans un délai de 15 jours ouvrés après remise au guichet.

Chez les partenaires suivants :

Certains partenaires urbains peuvent délivrer une carte Simplicités (qui est aussi le support billettique pour leur réseau). Les partenaires sont les suivants :

Fluo (54) ; STAN (Nancy), SUB (SMTSN), SIT (Pompey), LE BUS (Pont-à-Mousson), TGL (Longwy), Fluo (57), LE MET (Metz), CITELINE (SMITU), Imagine (Epinal), Forbus (Forbach), Sitac (Châlons en Champagne), Colibri (Toul).

QUE FAIRE EN CAS DE VOL, PERTE DE SA CARTE SIMPLICITES ?

Se rendre à un guichet :

- ✓ Le voyageur sera invité à remplir un nouveau formulaire (avec photo d'ID) de demande de carte, et devra s'acquitter du prix du duplicata de la carte (5€)
- ✓ Si la gare peut délivrer la carte (cf. ci-dessus), la carte sera remise au voyageur immédiatement.
- ✓ Sinon, le formulaire sera transmis à l'Espace Simplicités, la nouvelle carte sera envoyée par courrier sous 15 jours après remise au guichet.
- ✓ La nouvelle carte Simplicités sera chargée du titre qui était inscrit sur l'ancienne carte. Le voyageur n'a donc pas besoin d'acheter de nouvel abonnement ou de nouvelle carte.

Conseil : en attendant la réception de la carte Simplicités

- ✓ Le voyageur peut souscrire un abonnement hebdomadaire en attendant sa nouvelle carte,
- ✓ Il pourra en demander son remboursement par le formulaire de réclamation du site TER Grand Est, une fois sa carte Simplicités reçue avec l'abonnement en cours (en joignant le justificatif d'abonnement Simplicités couvrant la validité du titre racheté, le titre d'abonnement et le RIB).

Se rendre à un distributeur automatique TER (automates bleus) :

- ✓ Le voyageur pourra acheter un titre « duplicata carte Simplicités » pour un montant de 5€ et envoyer le coupon imprimé par l'automate, ainsi qu'une photo d'ID et un formulaire Simplicités, à l'adresse figurant sur le formulaire. La carte Simplicités est envoyée à domicile dans un délai de 2 semaines.

Sur le site TER :

- ✓ Se rendre dans la rubrique « TARIFS & ACHATS » ;
- ✓ « Acheter en ligne » et « Cartes PRIMO/PRESTO » ;
- ✓ Cliquer sur « Duplicata Carte SIMPLICITES » et remplir le formulaire ;

- ✓ Une photo d'identité scannée est nécessaire. La carte Simplicités est envoyée à domicile dans un délai de 7 jours ;
- ✓ Les titres présents sur l'ancienne carte seront reconstitués sur cette nouvelle carte.

2. TITRE DIGITAL

Les billets achetés sur internet (cf. chapitre 1) sont matérialisés sous « format digital », et sont lisibles via un QRCODE. Lors du contrôle, le voyageur présente son E-billet soit sur son smartphone ou sous format imprimé.

3. TITRE PAPIER

Les billets achetés au guichet, sur automates et chez nos partenaires se présentent sous format papier.

LES PRODUITS TER

1. ABONNEMENT PRIMO ET PRESTO A PRELEVEMENT MENSUEL

L'ABONNEMENT A PRELEVEMENT MENSUEL ET SES AVANTAGES :

- ✓ L'abonnement à prélèvement permet de voyager sur un trajet défini de TER Grand Est et ceci de façon illimitée,
- ✓ L'abonnement à prélèvement mensuel est souscrit pour une période 12 mois mais peut être suspendu ou arrêté très facilement et à tout moment (voir conditions générales de ventes sur le site TER grand est, rubrique abonnement à prélèvement mensuel),
- ✓ Cette formule permet de voyager sans devoir renouveler son abonnement et offre un prix très avantageux (prix pour 12 mois de circulation = prix de 10,5 abonnements mensuels),
- ✓ La gestion de l'abonnement (souscription, suspension, etc.) se fait en autonomie, via un site dédié (cf. rubrique ci-dessous « points de contacts »).

LES BENEFICIAIRES :

Ce sont les mêmes que pour les abonnements Primo et Presto mensuels ou hebdomadaires (cf. rubriques Abonnements Primo/Presto).

COMMENT SOUSCRIRE A L'ABONNEMENT PRIMO OU PRESTO A PRELEVEMENT MENSUEL ?

L'abonnement peut être souscrit directement via cette adresse internet :

<https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/abonnement-prelevement-mensuel>,

ou sur le site TER Grand est :

<https://www.ter.sncf.com/grand-est> (rubrique tarifs et achats / abonnements à prélèvement mensuel).

QUAND PEUT-ON SOUSCRIRE A L'ABONNEMENT PRIMO OU PRESTO A PRELEVEMENT MENSUEL ?

La demande de souscription doit être réalisée avant le dernier jour du mois précédant la date de début de l'abonnement souhaitée par le voyageur.

L'abonnement commence toujours le 1^{er} jour du mois.

Ex : Pour souscrire à partir du 1^{er} avril, la demande doit être réalisée sur internet au plus tard le 31 mars.

COMMENT SE FAIT LE PAIEMENT DE MON ABONNEMENT ?

Souscrivez avant le 10 du mois :

- Voyagez à partir du 1^{er} du mois suivant,
- Réglez par prélèvements mensuels (entre le 8 et le 12 de chaque mois),
- Ou au comptant par carte bancaire (la totalité de l'abonnement).

Souscrivez après le 11 du mois et jusqu'au dernier jour du mois :

- Voyagez à partir du 1^{er} du mois suivant
- Réglez :
 - o Par carte bancaire le premier mois,
 - o Par prélèvements mensuels les mois suivants,
- Ou au comptant par carte bancaire (la totalité de l'abonnement).

A QUEL MOMENT VAIS-JE RECEVOIR MON TITRE DE TRANSPORT ?

Vous souscrivez avant le 10 du mois ?

- Recevez votre titre à domicile, au plus tard 1 semaine avant de voyager,

Vous souscrivez après le 10 du mois ?

- Recevez immédiatement un titre digital valable 1 mois, pour voyager à partir du 1^{er} du mois suivant
- Recevez votre titre par voie postale pour voyager les mois suivants.

QUEL EST LE FORMAT DE MON TITRE DE TRANSPORT DEFINIF ?

L'abonnement à prélèvement mensuel est chargé uniquement sur la carte Simplicités.

Lors de la souscription, il sera demandé si vous êtes déjà en possession d'une carte Simplicités.

Si oui, il vous suffira de souscrire et, avant votre premier voyage, d'apposer votre carte Simplicités sur un automate TER (lecteur prévu à cet effet) pour activer votre abonnement.

Si non, le service Abonnement-prélèvement-mensuel vous enverra par courrier votre carte Simplicités chargée de votre abonnement à prélèvement. Il vous suffira alors, avant votre premier voyage, d'apposer votre carte sur un automate TER (lecteur prévu à cet effet) pour activer votre abonnement.

LES POINTS DE CONTACT POUR LA GESTION DE SON ABONNEMENT PRIMO OU

PRESTO MENSUEL :

Les demandes de modification sont à formuler avant le 10 ou 14 du mois (selon les fonctionnalités) et sont appliquées le 1^{er} du mois suivant.

POUR TOUTE MODIFICATION, SUSPENSION OU RESILIATION, LE VOYAGEUR EST INVITE A :

- **Réaliser l'opération directement sur internet :**

<https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/abonnement-prelevement-mensuel>

La connexion se fait en utilisant l'adresse mail et le mot de passe utilisés lors de la souscription à l'abonnement annuel.

Quelles démarches sont possibles depuis mon espace client ?

- ✓ Télécharger ses attestations d'abonnement (mensuellement ou annuellement),
- ✓ Modifier ses informations personnelles (adresse, téléphone, mail, photo, ...),
- ✓ Changer de trajet, classe, ajout / retrait d'une prestation, **avant le 10 du mois M pour prise en compte le mois M+1.**
- ✓ Changer ses coordonnées bancaires,
- ✓ Changer le payeur,
- ✓ Suspendre, **jusqu'au 14 du mois M inclus,**
- ✓ Reprendre son abonnement, **jusqu'au dernier jour du mois, pour voyager le premier du mois suivant (abonnement sans prestations urbaines)**
- ✓ Résilier, s'effectue **avant le 10 du mois M pour prise en compte le mois M+1.**
- ✓ Remplacer son titre de transport en cas de dysfonctionnement, perte ou vol,
- ✓ Régler en ligne son incident de paiement,
- ✓ Consulter les conditions générales de son abonnement et les fiches d'aide en ligne,
- ✓ Parrainer des connaissances (en cas de promotions),
- ✓ Suivre l'état de ses demandes.

- **Ou envoyer un courrier**, avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous :

Centre d'Abonnement Annuel TER TSA 66503 95905 Cergy-Pontoise Cedex

Le Centre d'Abonnement Annuel au 0 969 36 75 75 (appel non surtaxé) est joignable du lundi au vendredi de 8h à 18h pour toute question relative à la gestion de l'abonnement à prélèvement.

2. ABONNEMENT PRIMO / PRESTO MENSUEL , HEBDOMADAIRE, HEBDOMADAIRE TELETRAVAIL

L'abonnement Primo ou Presto permet de circuler de façon illimitée, sur un trajet donné, sur un mois calendaire (abonnement mensuel) ou sur 7 jours consécutifs (abonnement hebdomadaire).

Cet abonnement est valable, sur le parcours choisi, à bord des trains et autocars des lignes TER Grand Est, ainsi que des lignes interrégionales entre le territoire Champagne Ardenne (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) et la Région Hauts-de-France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) - sauf TGV et relation entre Paris et Château Thierry.

L'abonnement Primo ou Presto peut être combiné, sous certaines conditions, avec un abonnement pour un transport urbain (cf. chapitre ci-dessous « abonnements combinés »).

Il existe 2 formules d'abonnement :

- ✓ Abonnement hebdomadaire : valable 7 jours consécutifs. La date de début de validité est au choix du voyageur,
- ✓ Abonnement hebdomadaire télétravail : valable du lundi au vendredi, vendu uniquement sur le site TER Grand Est et sur l'assistant SNCF.
- ✓ Abonnement mensuel : valable du premier au dernier jour du mois.

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT PRIMO ET PRESTO :

- ✓ Abonnement PRIMO (-26 ans) : Toute personne de moins de 26 ans à la date d'achat de l'abonnement
- ✓ Abonnement PRESTO (26 ans et +) : Toute personne âgée de 26 ans ou plus à la date d'achat de l'abonnement.

L'abonnement peut être vendu sur différents supports :

- ✓ **Abonnement sur carte billettique (carte Simplicités).** Une carte Simplicités peut contenir un ou plusieurs abonnements ou titres de transport (cf. rubrique carte Simplicités),
Si un voyageur se présente à un guichet qui ne délivre pas de carte Simplicité, et souhaite voyager le jour même ou le lendemain, le guichet peut lui délivrer un abonnement en attendant la réception de sa carte.
- ✓ **Abonnement sous format digital,** uniquement pour les abonnements TER simple, sans combinaison avec un transport urbain (achat sur Smartphone ou achat par internet). L'abonnement peut être imprimé.

- ✓ **Abonnement sous format papier, uniquement vendu à un guichet du réseau Ter pour voyager durant le 1^{er} mois dans l'attente de recevoir la carte Simplificités.**

L'abonnement peut être proposé en 1^{ère} classe sur les lignes suivantes :

- ✓ TER 200 (Strasbourg-Mulhouse-Bâle),
- ✓ TER Vallée de la Marne,
- ✓ Paris-Troyes-Mulhouse,
- ✓ Longwy-Luxembourg Via Rodange.

DELIVRANCE DES ABONNEMENTS :

Quand acheter son abonnement PRIMO ou PRESTO ?

- ✓ L'abonnement mensuel du mois M peut être acheté dès le 20 du mois M-1,
- ✓ L'abonnement hebdomadaire peut être acheté 1 mois avant la date du premier voyage.

Où acheter son abonnement PRIMO ou PRESTO ?

L'abonnement peut être acheté :

- Sur internet (site TER ou Appli SNCF), avec chargement sur carte Simplificités (activation de l'abonnement avant le premier voyage via un automate en gare – lecteur Simplificités prévu à cet effet) un ou sous format digital
- En gare : Automate bleu (TER) ou guichet, avec chargement sur carte Simplificités (activation de l'abonnement avant le premier voyage via un automate en gare – lecteur Simplificités prévu à cet effet)

Si un voyageur se présente à un guichet qui ne délivre pas de carte Simplificité, et souhaite acheter un abonnement pour le jour même ou le lendemain, le guichet peut lui délivrer un abonnement en attendant la réception de sa carte Simplificités.

Pour obtenir une carte Simplificités

Cf chapitre « Carte Simplificités ».

CONDITIONS ABONNEMENTS COMBINES TER + URBAIN et ACCES TGV :

En fonction des accords avec les partenaires urbains, l'abonnement peut être combiné avec un transport urbain. Les partenaires, et le type d'abonnement, sont spécifiés sur le site TER dans la rubrique achat (Informations relatives aux abonnements TER + Transport urbain).

L'accès aux TGV est possible sur certains parcours et soumis à l'achat d'un coupon spécifique.

(cf. rubrique 24)

PARTICULARITES :

Un **abonnement PRESTO ou PRIMO combiné avec la CTS** (compagnie des transports strasbourgeois) au départ ou à destination de Strasbourg permet la **libre circulation sur le périmètre de l'Euro Métropole et sur le parcours TER choisi**.

Un **abonnement PRESTO ou PRIMO combiné avec la CTS** (compagnie des transports strasbourgeois) au départ ou à destination de Haguenau (*comportant le réseau bus Ritmo*) permet la **libre circulation sur le TER entre les gares de Schweighouse, Marienthal et Haguenau**.

COMMENT ECHANGER SON ABONNEMENT ?

- ✓ Les abonnements **au format digital** ne sont **pas échangeables**,
- ✓ Les abonnements **sur carte Simplicités** (achetés sur automate ou au guichet) **et au format papier** (achetés au guichet) sont **échangeables sur la part ferroviaire uniquement et uniquement avant le début de validité**. L'échange contre un autre abonnement est sans frais jusqu'à la veille du premier jour de validité de l'abonnement. L'échange contre un autre titre régional s'effectue avec une retenue de 10% jusqu'à la veille du premier jour de validité de l'abonnement,
- ✓ Cet échange se fait au guichet uniquement.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT ?

Les abonnements sur carte Simplicités et au format papier sont **remboursables sur la part ferroviaire uniquement** dans les conditions suivantes uniquement :

- ✓ **Avant le début de validité** : l'abonnement est remboursé sur la part ferroviaire avec une retenue de 10 %. Le remboursement se fait à un guichet SNCF,
- ✓ **En cours de validité** : Le remboursement peut être demandé uniquement dans les cas suivants : pour licenciement ou mutation avec justificatif délivré par l'employeur, ainsi que pour maladie avec justificatif (arrêt ou certificat médical du titulaire de l'abonnement). L'abonnement est remboursé auprès de Contact TER (cf. rubrique « nos points de contacts »),

- ✓ Pour un **abonnement hebdomadaire**, la demande doit être réalisée au cours des **2 premiers jours du début de validité** de l'abonnement. Il peut être remboursé au voyageur **50 % de la part ferroviaire**,
- ✓ Pour un **abonnement mensuel**, la demande doit être réalisée dans les **10 premiers jours du mois en cours**. Il peut être remboursé au voyageur **50% de la part ferroviaire**.

PERTE OU VOL DE MON ABONNEMENT :

- ✓ Pour les **abonnements au format papier** : le voyageur doit acheter un nouvel abonnement en cas de perte ou vol de celui-ci,
- ✓ Pour **abonnements sur carte Simplicités** : le duplicata de la carte (et de l'abonnement) est possible moyennant le **paiement de 5 €**. Ce coût correspond à la confection de la nouvelle carte Simplicités et au transfert des titres présents sur l'ancienne carte.

CONTRÔLE ET REGULARISATION A BORD DES TRAINS :

Le voyageur doit présenter son abonnement (papier, digital ou carte Simplicités).

Une carte d'ID peut lui être demandée par le contrôleur assermenté.

Une tolérance est accordée pour les abonnés qui voyageraient, le premier jour ouvré d'un mois M, avec leur abonnement de M-1, et ce jusqu'à 14h uniquement (horaire de départ du voyageur).

A noter : Les abonnements ne sont pas délivrés à bord des trains.

En complément, se reporter à la rubrique **informations générales : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains**.

3. ABONNEMENTS SCOLAIRES (ABONNEMENT INTERNE SCOLAIRE ET ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE)

L'ABONNEMENT INTERNE SCOLAIRE :

L'abonnement interne scolaire permet de circuler 1 fois par semaine entre son domicile et son lieu d'étude à tarif réduit.

Le montant de l'abonnement et un nombre de billets suffisant pour l'année scolaire sont pris en charge par les instances départementales ou régionales.

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE INTERNE :

Les élèves internes au collège ou au lycée qui ne rentrent qu'une fois par semaine chez eux.

DELIVRANCE DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE INTERNE :

Si vous êtes scolarisé en Lorraine ou en Champagne Ardennes :

Renseignez-vous et abonnez-vous en ligne sur le site de la Région dans la rubrique

« transport scolaire » ou cliquez sur le lien suivant : <https://www.fluo.eu/fr/transport-scolaire/74>

Vous pouvez également y consulter le suivi de votre dossier.

Si vous êtes scolarisé en Alsace :

Vous pouvez retirer un formulaire d'abonnement dans votre lycée ou collège.

Remplissez le formulaire et retournez-le à votre établissement scolaire. Vous serez averti par courrier des modalités de retrait de votre abonnement.

L'ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE

L'abonnement scolaire réglementé permet d'effectuer un nombre illimité de trajets en train, entre votre domicile et votre établissement scolaire.

Le montant de l'abonnement est financé en partie ou en totalité par la Région Grand Est ou certaines communautés d'agglomération.

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE :

Les élèves externes ou demi-pensionnaires au collège ou au lycée, qui se déplacent quotidiennement en train entre leur domicile et leur lieu d'étude.

DELIVRANCE DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE :

Si vous êtes scolarisé en Lorraine ou en Champagne Ardennes :

Renseignez-vous et abonnez-vous en ligne sur le site de la Région Grand Est dans la rubrique

« transport scolaire » ou cliquez sur le lien suivant : <https://www.fluo.eu/fr/transport-scolaire/74>

Vous pouvez également y consulter le suivi de votre dossier.

Si vous êtes scolarisé en Alsace :

Vous pouvez retirer un formulaire d'abonnement dans votre lycée ou collège.

Remplissez le formulaire et retournez-le à votre établissement scolaire. Vous serez averti par courrier des modalités de retrait de votre abonnement.

4. CARTE PRIMO

BENEFICIAIRES DE LA CARTE PRIMO :

Toute personne âgée de 4 à moins de 26 ans (l'achat est possible jusqu'à la veille des 26 ans).

CONDITIONS DE LA CARTE PRIMO :

- ✓ Le titulaire de la carte **bénéficie de réductions sur les titres de transport du périmètre TER** et entre Champagne-Ardenne et Hauts de France* à hauteur de
 - **50% de réduction en semaine,**
 - 70 % de réduction les samedis, dimanches et jours fériés **,
- **Le vendredi Saint et le 26 décembre, uniquement pour des parcours effectués au sein de la Moselle, du Bas Rhin et du Haut Rhin.*
- ✓ La carte est **personnelle et incessible,**
- ✓ Prix de la carte : **15€**
- ✓ La carte Primo est **valable 1 an** à partir de la date choisie par le voyageur,
(Achat possible 2 mois avant la date choisie)
- ✓ La carte Primo est chargée sur carte Simplicités ou est éditée sur format papier.

**Entre Grand Est et Haut-de-France, le tarif est applicable sur le périmètre géographique suivant :*

Entre Les 5 départements de la Région Hauts-de-France : Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62) et Somme (80)

Et les 4 départements de la Champagne-Ardenne : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51) et Haute Marne (52).

TRAJETS AVEC LA CARTE PRIMO :

La carte PRIMO est utilisable sur des **Trajets simples** ou **Allers/Retours** sur le **périmètre d'application TER Grand Est et Grand Est-Haut-de-France (cf. ci-dessus), à bord des trains et autocars en 2nde ou 1ère classe** (selon l'offre de service disponible).

COMMENT ACHETER UNE CARTE PRIMO ?

- ✓ **Soit sur internet**, sous format digital, sur le site TER Grand Est :
Le voyageur remplit sa demande, scanne sa photo, paie sa carte en ligne.
Le client reçoit sa carte sous forme de code -barres qu'il peut afficher sur son smartphone ou imprimer au format A. Elle est utilisable immédiatement.

✓ Soit sur l'application Assistant SNCF sous format digital :

Le voyageur remplit sa demande, scanne sa photo, paie sa carte en ligne.

Le client reçoit sa carte sous forme de code -barres qu'il peut afficher sur son smartphone ou imprimer au format A. Elle est utilisable immédiatement.

✓ Soit au guichet :

Le voyageur complète le formulaire et la carte est délivrée immédiatement.

COMMENT ACHETER DES TITRES DE TRANSPORT AVEC UNE CARTE PRIMO ?

✓ Les titres de transport avec réduction Primo sont en vente sur l'Assistant SNCF, le site TER, le site Oui.Sncf ainsi que les agences de voyage en ligne, sur les distributeurs automatiques TER en gare (automates bleus), les bornes grandes lignes (automates blancs), aux guichets, auprès des partenaires SNCF, des cars TER équipés d'un pupitre de vente et par téléphone via Contact TER Grand Est.

✓ Le billet à réduction Primo est **valable 1 jour**, le jour du voyage uniquement. Le compostage du titre n'est pas obligatoire ;

✓ L'anticipation de l'achat est toujours possible jusqu'à 3 mois en vente digitale et 2 mois au guichet et sur automate, en choisissant le jour du voyage,

COMMENT ÉCHANGER OU DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE SA CARTE OU DE SON BILLET ?

✓ La **carte** Primo est **non échangeable, non remboursable**,

✓ Les titres de transport achetés sur automate ou au guichet sont remboursables sans frais jusqu'à la veille du jour du voyage, au guichet uniquement,

✓ Les **titres de transport au format digital** (Smartphone & Billet électronique imprimé en ligne) sont **remboursables sans frais** jusqu'à la veille du jour du voyage uniquement sur le canal d'achat,

(Ex : Un titre acheté sur le site Oui.sncf ne sera remboursable que sur le site Oui.Sncf, un titre acheté sur l'Assistant SNCF sera remboursable que sur l'Assistant SNCF),

✓ Les titres de transport achetés chez les partenaires SNCF et par téléphone sont non échangeables, non remboursables.

EN CAS DE PERTE DE SA CARTE PRIMO :

✓ Si la carte PRIMO est **sur carte Simplicités** :

Seul un montant de 5 euros est demandé pour la confection d'une nouvelle carte Simplicités. Cette demande s'effectue au guichet, la carte sera envoyée à domicile ou dans un espace Simplicité, la carte sera délivrée immédiatement. La carte PRIMO sera chargée sur la nouvelle carte Simplicité.

✓ Si la Carte PRIMO est **en format papier** :

Pas de duplicata possible. Le voyageur doit acheter une nouvelle carte.

✓ Si la carte PRIMO est **en format digital** :

Le client pourra retrouver sa carte commerciale dans le mail de confirmation ou dans son compte client et la réimprimer.

SOUDURE ET COMBINAISON DE PLUSIEURS TARIFS :

Un abonnement PRIMO ET PRESTO n'est pas combinable avec un titre occasionnel qui compléterait le parcours.

(Exemple : le voyageur souhaite effectuer le parcours entre Nancy et Thionville, il est titulaire d'un abonnement de Thionville à Metz, il ne pourra pas utiliser son abonnement et un complément de titre de transport entre Metz et Nancy. Il devra acheter un titre sur l'intégralité de son parcours.)

CONTRÔLE ET REGULARISATION A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit **présenter son billet et sa carte PRIMO**,
- ✓ Le contrôleur assermenté peut à tout moment demander la **présentation de la pièce d'identité**,
- ✓ Le billet doit être **valable le jour du voyage uniquement**. L'anticipation de l'achat est toujours possible 3 mois en vente digitale et 2 mois au guichet et sur automate, en choisissant le jour du voyage,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains**.

5. CARTE PRESTO

BENEFICIAIRES DE LA CARTE PRESTO :

Toute personne âgée de **26 ans et plus**.

(Une personne de - 26 ans ne peut pas prétendre à la carte 26 ans et +)

CONDITIONS DE LA CARTE PRESTO :

- ✓ Le titulaire de la carte Presto bénéficie de réductions sur les titres de transport du périmètre TER et entre Champagne-Ardenne et Hauts de France*,
 - 30 % de réduction en semaine pour le titulaire de la carte,
 - 70 % de réduction les samedis, dimanches et jours fériés * pour le titulaire de la carte et jusqu'à 3 accompagnateurs,
 - *Le vendredi Saint et le 26 décembre, uniquement pour des parcours effectués au sein de la Moselle, du Bas Rhin et du Haut Rhin.*
- ✓ La carte est **personnelle** et **incessible**,
- ✓ Prix de la carte : **20€**,
- ✓ La carte Presto est **valable 1 an** à partir de la date choisie par le voyageur,
(L'achat de la carte peut se faire 2 mois avant la date de validité)
- ✓ La carte Presto est chargée **sur carte Simplicités** ou est éditée **sur format papier**,
- ✓ Le titulaire de la carte doit être présent lors des voyages des accompagnateurs et doit être en possession d'un billet. Les enfants de 4 à moins de 12 ans accompagnants sont considérés comme des adultes et doivent avoir un billet au tarif adulte.

**Entre Grand Est et Haut-de-France, le tarif est applicable sur le périmètre géographique suivant :*

Entre Les 5 départements de la Région Hauts-de-France : Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais

- *(62) et Somme (80)*

Et les 4 départements de la Champagne-Ardenne : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51) et Haute

- *Marne (52).*

TRAJETS AVEC LA CARTE PRESTO :

La carte PRESTO est utilisable sur des **Trajets simples** ou **Allers/Retours** sur le **périmètre d'application TER** et **Grand Est/-Haut-de-France** à bord des trains et autocars en 2^{de} ou 1^{ère} classe (selon l'offre de service disponible).

COMMENT ACHETER UNE CARTE PRESTO ?

✓ **Soit sur internet**, sous format digital, sur le site TER :

Le voyageur remplit sa demande, scanne sa photo, paie sa carte en ligne.

Le client reçoit sa carte sous forme de code -barres qu'il peut afficher sur son smartphone ou imprimer au format A. Elle est utilisable immédiatement.

✓ **Soit sur l'application Assistant SNCF** sous format digital :

Le voyageur remplit sa demande, scanne sa photo, paie sa carte en ligne.

Le client reçoit sa carte sous forme de code -barres qu'il peut afficher sur son smartphone ou imprimer au format A. Elle est utilisable immédiatement.

✓ **Soit au guichet** :

Le voyageur complète le formulaire et la carte est délivrée immédiatement.

COMMENT ACHETER DES TITRES DE TRANSPORT AVEC UNE CARTE PRESTO ?

✓ Les titres de transport sont en vente sur l'Assistant SNCF, le site TER, le site Oui.Sncf et les agences de voyage en ligne sur les distributeurs automatiques TER en gare (automates bleus), les bornes grandes lignes (automates blancs), aux guichets, auprès des partenaires SNCF, à bord des cars TER équipés d'un pupitre de vente et par téléphone via Contact TER Grand Est.

Le billet est **valable 1 jour**, le jour du voyage uniquement. Le compostage n'est pas obligatoire. L'anticipation de l'achat est toujours possible jusqu'à 3 mois en vente digitale et 2 mois au guichet et sur automate, en choisissant le jour du voyage.

COMMENT ÉCHANGER OU DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE SA CARTE OU DE SON BILLET ?

✓ La **Carte** est **non échangeable, non remboursable**,

✓ Les **titres de transport au format papier** sont **remboursables sans frais** jusqu'à la veille du jour du voyage au guichet,

- ✓ Les **titres de transport au format digital** (Smartphone & Billet électronique imprimé en ligne) sont **remboursables sans frais** jusqu'à la veille du jour du voyage uniquement sur le **canal d'achat**,
(Ex : Un titre acheté sur Oui. Sncf ne sera remboursable que sur OUI. Sncf, un titre acheté sur l'Assistant SNCF sera remboursable que sur l'Assistant SNCF),
- ✓ Les titres de transport achetés chez les partenaires SNCF et par téléphone sont non échangeables, non remboursables.

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE SA CARTE PRESTO :

- **Si la carte PRESTO est sur la carte Simplicités** : Seul un montant de 5 euros est demandé pour la confection d'une nouvelle carte Simplicités. Cette demande s'effectue au guichet, la carte sera envoyée à domicile, ou dans un espace Simplicité, la carte sera délivrée immédiatement. La carte PRESTO sera chargée sur la nouvelle carte Simplicité.

- ✓ Si la Carte PRESTO est **en format papier** :

Si la carte est achetée en ligne : le voyageur ne pourra obtenir son duplicata qu'en se rendant sur le site TER grand Est, rubrique Tarifs et Achats, acheter en ligne, Carte PRESTO, Duplicata carte commerciale. Il ne pourra pas l'obtenir au guichet,

Si la carte est achetée en gare : le duplicata ne peut être délivré qu'au guichet et sur remise du feuillet obtenu lors de l'achat.

Le prix du duplicata en format papier est de 15 euros.

- ✓ Si la carte PRESTO est **en format digital** :

Le client pourra retrouver sa carte commerciale dans le mail de confirmation ou dans son compte client et la réimprimer.

CONTRÔLE ET REGULARISATION A BORD DES TRAINS :

Le voyageur doit **présenter son billet et sa carte PRESTO**.

Le contrôleur assermenté peut à tout moment demander la **présentation de la pièce d'identité**.

Le billet doit être **valable le jour du voyage uniquement**. L'anticipation de l'achat est toujours possible jusqu'à 3 mois en vente digitale et 2 mois au guichet et sur automate, en choisissant le jour du voyage.

Se reporter à la rubrique informations générales : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

6. TARIF P'TITS PRIX

BENEFICIAIRES DU TARIF P'TITS PRIX :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF P'TITS PRIX :

- ✓ Ce tarif est proposé aux voyageurs aux prix de : 3, 5, 10, 15 ou 20 €. Le prix varie en fonction de la distance du trajet.
- ✓ Ce tarif est valable uniquement pour une date et un horaire choisi, et sur un parcours donné. Si le voyageur souhaite changer de date ou emprunter un autre train, il doit acheter un nouveau billet.
- ✓ Les enfants de 4 à moins de 12 ans sont considérés comme des adultes (un enfant peut voyager avec un P'tits prix).

TRAJETS AVEC LE TARIF P'TITS PRIX :

Le tarif P'TITS PRIX est valable sur des trajets directs uniquement (sans correspondance), en 2nde classe uniquement, sur les lignes de trains et cars TER Grand Est.

COMMENT ACHETER LE TARIF P'TITS PRIX :

Le tarif P'tit prix est en vente uniquement sur internet : Assistant SNCF, site TER, sur OUI.SNCF ainsi que sur les agences de voyages en ligne.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU TARIF P'TITS PRIX ?

Le billet est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport à bord,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : [Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.](#)

7. BILLET EMPLOI FORMATION TER

BENEFICIAIRES DU BILLET EMPLOI FORMATION :

La personne inscrite sur le bon délivré par Pôle Emploi ou autres organismes autorisés.

CONDITIONS DU BILLET EMPLOI FORMATION :

- ✓ Le titulaire du ou des bons bénéficie de 80% de réduction sur le parcours indiqué sur le bon,
- ✓ Le ou les billet(s) sont valable(s) uniquement pour le parcours et la date indiqués sur le bon (1 bon par jour),
- ✓ Le bon emploi formation est à présenter avec le titre de transport à bord du train.

TRAJETS AVEC LE BILLET EMPLOI FORMATION :

Le billet emploi formation est valable sur des **Trajets allers** ou **Allers/Retours** sur **le parcours repris sur le bon dans le périmètre TER en 2nde classe**.

DELIVRANCE DES TITRES :

- ✓ Les titres de transport sont en vente sur l'Assistant SNCF, le site TER, sur les distributeurs automatiques TER en gare (automates bleus), aux guichets, chez les partenaires SNCF et par téléphone via Contact TER Grand Est.
- ✓ Le billet est **valable 1 jour**, le jour du voyage uniquement. L'anticipation de l'achat est toujours possible jusqu'à 3 mois, en choisissant le jour du voyage repris sur le bon. **Le compostage n'est plus nécessaire**.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT ?

- ✓ Les titres de transport au **format papier** sont remboursables sans frais jusqu'à la veille du jour du voyage au guichet,
- ✓ Les titres de transport au **format digital** (Smartphone & Billet électronique imprimé en ligne) sont remboursables sans frais jusqu'à la veille du jour du voyage uniquement sur le canal d'achat,
(Ex : Un titre acheté sur le site Oui.Sncf ne sera remboursable que sur le site Oui.Sncf, un titre acheté sur l'Assistant SNCF sera remboursable que sur l'Assistant SNCF),
- ✓ Les titres de transport achetés chez les partenaires SNCF et par téléphone sont non échangeables, non remboursables.

CONTROLE ET REGULARISATION :

- ✓ Le contrôleur assermenté peut à tout moment demander la présentation de la pièce d'identité et du bon,
- ✓ Le billet doit être valable le jour du voyage uniquement. L'anticipation de l'achat est toujours possible 3 mois à l'avance en choisissant le jour du voyage,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains**.
- ✓

UTILISATION DES TITRES :

Le voyageur peut posséder plusieurs bons (1 date par bon),

L'organisme peut délivrer jusqu'à **2 bons par semaine**,

Le bon Emploi Formation est à **présenter avec le titre de transport à bord du train**.

8. CARTE SOLIDAIRE GRAND EST

BENEFICIAIRES DE LA CARTE SOLIDAIRE GRAND EST :

Toute personne relevant de la **Complémentaire Santé Solidaire** et qui justifie d'une **attestation délivrée uniquement par la CPAM** comportant la liste des ayants droits et la durée de validité.

- ✓ La carte solidaire est nominative et donne droit à 80% de réduction pour voyager sur les lignes de TER Grand Est ;
- ✓ La carte est délivrée gratuitement et est valable 1 an ;
- ✓ En cas de perte ou de vol : Pas de remplacement de la carte, le voyageur doit exprimer une nouvelle demande auprès du centre de Gestion Carte Solidaire.

DELIVRANCE DES CARTES :

Le formulaire de demande d'obtention de la carte solidaire peut être retiré **en gare** ou imprimé **sur le site TER**.

Une fois complété, le formulaire est à **envoyer à l'adresse suivante** :

Centre de Gestion Carte Solidaire Grand Est - CS 23915 54029 NANCY CEDEX

Lors de l'envoi, le formulaire doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- ✓ **Attestation CSS (Complémentaire Santé Solidaire)** et une ou des **photos** (ayants droits mentionnés sur l'attestation) dans une enveloppe suffisamment affranchie,
 - Les conditions d'obtention de la Complémentaire Santé Solidaire sont **disponibles auprès de la CPAM** ainsi que sur le site de la CPAM,
 - L'attestation donnant droit à l'obtention de la carte solidaire est **délivrée par la CPAM** avec un délai d'attente allant jusqu'à 2 mois.

La carte Solidaire est confectionnée par le Centre de gestion des Cartes Solidaires et envoyée à domicile (prévoir un **délai de 15 jours** minimum).

DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT :

- ✓ Les titres de transport, à tarification carte solidaire, sont en vente sur l'Assistant SNCF, le site TER, sur les distributeurs automatiques TER en gare (automates bleus), aux guichets, auprès des partenaires SNCF, à bord des cars TER équipés d'un pupitre de vente et par téléphone via Contact TER Grand Est.

- ✓ Le billet est **valable 1 jour**, le jour du voyage uniquement. L'anticipation de l'achat est toujours possible jusqu'à 3 mois, en choisissant le jour du voyage. **Le compostage n'est plus nécessaire.**

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE SON TITRE DE TRANSPORT ?

- ✓ Les titres de transport au format papier sont remboursables sans frais jusqu'à la veille du jour du voyage au guichet,
- ✓ Les titres de transport au format digital (Smartphone & Billet électronique imprimé en ligne) sont remboursables sans frais jusqu'à la veille du jour du voyage uniquement sur le canal d'achat,
(Ex : Un titre acheté sur le site Oui.Sncf ne sera remboursable que sur le site Oui.Sncf, un titre acheté sur l'Assistant SNCF sera remboursable que sur l'Assistant SNCF),
- ✓ Les titres de transport achetés chez les partenaires SNCF et par téléphone sont non échangeables, non remboursables.

CONTROLE ET REGULARISATION :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport et sa carte Solidaire,
- ✓ Le contrôleur assermenté peut à tout moment demander la présentation de la pièce d'identité,
- ✓ Le titre de transport doit être valable le jour du voyage uniquement. L'anticipation de l'achat est toujours possible 3 mois à l'avance en choisissant le jour du voyage,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

CARTE PERIMEE :

Pour toute présentation lors du contrôle d'une carte périmée, le voyageur ne pourra plus prétendre à la carte solidaire pendant une durée d'un an.

UTILISATION DES TITRES :

Pour bénéficier de la réduction de 80 %, le voyageur doit disposer d'une Carte Solidaire en cours de validité, la carte est à présenter avec le titre de transport à bord du train.

9. ABONNEMENT FORCES DE L'ORDRE GRAND EST

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT FORCES DE L'ORDRE GRAND EST :

Tout policier ou gendarme en service actif affecté à la région Grand Est.

*(Les **policiers municipaux** ne sont **pas éligibles** au dispositif)*

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

- ✓ Le **Secrétariat Général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur** (SGAMI EST) enregistre les demandes des personnels des forces de l'ordre et vérifie le respect des conditions d'éligibilité (notamment lieu de domicile, lieu d'affectation, service actif),
- ✓ Le bénéficiaire effectue une demande d'abonnement à prélèvement mensuel en ligne **via le site TER Grand Est**,
- ✓ Il bénéficie automatiquement d'une **minoration de 50 % de sa mensualité sur la part ferroviaire**,
- ✓ Comme tout salarié, le personnel éligible effectue ensuite les **démarches auprès de son employeur pour bénéficier de la prise en charge des 50% du prix de son abonnement à prélèvement mensuel PRESTO (ou PRIMO)**. Ainsi l'abonnement est **gratuit** pour son titulaire (minoration de 50% et remboursement de 50 % du transport par l'employeur).

DELIVRANCE DES TITRES :

Voir conditions Abonnement à prélèvement mensuel Primo/Presto.

- ✓ En cas de **mutation hors périmètre Grand Est** : les conditions particulières de cet abonnement ne s'appliquent plus,
- ✓ En cas de **mutation dans le périmètre Grand Est** : Effectuer une demande de modification de parcours auprès du centre d'abonnement.

10. GAMME ATTITUDES

BENEFICIAIRES DU TARIF GAMME ATTITUDES :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF GAMME ATTITUDES :

- ✓ Cette tarification permet au bénéficiaire d'emprunter tous les modes de transports entre Mulhouse et Kruth : TER, Trams-trains, Tramways Soléa et autres services du réseau Soléa ainsi que les cars du réseau des lignes Haute- Alsace,
- ✓ Il n'y a plus de notion de gares de départ et d'arrivée : le bénéficiaire choisi les zones dans lesquelles il souhaite voyager,
- ✓ Tarification valable en 2nde classe uniquement.

Différentes formules :

- ✓ 1 voyage pour un aller simple, pour les zones choisies, et ce pendant 1h30 après compostage,
- ✓ 1 Aller-Retour valable une journée (jour du compostage) entre la Vallée et Mulhouse – Ville,
- ✓ 1 Carnet de 10 billets : constitué de 10 titres Attitudes « 1 Voyage ». Chaque titre est valable pour un aller simple, pour les zones choisies, pendant 1h30 à compter de l'heure de validation,
- ✓ 1 Abonnement Mensuel : un coupon mensuel pour tout public valable du 1^{er} au dernier jour du mois. Permet la libre circulation sur les zones choisies.

Validation :

- ✓ Les titres doivent être validés à quai pour les gares de Mulhouse à Lutterbach,
- ✓ De Kruth à Cernay : la validation se fait à bord.

PERIMETRE DU TARIF GAMME ATTITUDES :

- ✓ **Zone A :**
Lutterbach gare, Musées, Dornach gare, Zu Rhein, Daguerre, Tour Nessel, Porte Haute, Mairie, Porte jeune, République, Mulhouse.
- ✓ **Zone B :**
Cernay, Wittelsheim - Graffenwald.
- ✓ **Zone C :**
Willer-sur-Thur, Bitschwiller-lès-Thann, Thann-Saint-Jacques, Thann centre, Thann gare, Vieux-Thann ZI.
- ✓ **Zone D :**

- ✓ Kruth, Oderen, Fellingering, Wesserling, Ranspach, Saint-Amarin, Moosch

ACHAT DU TARIF GAMME ATTITUDES :

- ✓ Au guichet de Thann (abonnement mensuel uniquement),
- ✓ Automates TER du Haut- Rhin,
- ✓ Automates SOLEA,
- ✓ Agences commerciales SOLEA de Porte Jeune à Mulhouse,
- ✓ Autocars des lignes de Haute Alsace,
- ✓ Dépositaires Attitudes de la Vallée 16.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF GAMME ATTITUDES :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Le titre de transport doit être composté,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

11. GAMME DUAL

BENEFICIAIRES DU TARIF GAMME DUAL :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF GAMME DUAL :

L'offre Dual est une tarification multimodale (train régional, tram et bus) qui permet de voyager entre Mulhouse et Freiburg en Brisgau via Müllheim.

Deux offres pour les clients abonnés :

Dual M : Cette tarification permet au bénéficiaire d'emprunter en illimité les TER entre Mulhouse et Müllheim (via Neuenburg), entre Müllheim et les gares allemandes de Auggen, Neuenbourg et Badenweiler, entre Müllheim et Freiburg et sur le périmètre Regio-Verkehrsverbund Freiburg (RVF)

- ✓ Le titre de transport est valable 1 mois à compter de la date d'émission, en seconde classe uniquement.
- ✓ Cette offre existe en abonnement combiné mensuel avec le réseau urbain de Mulhouse.

Dual M Mini : Cette tarification permet au bénéficiaire d'emprunter en illimité les TER entre Mulhouse et Müllheim (via Neuenburg) et entre Müllheim et les gares allemandes de Auggen, Neuenbourg et Badenweiler.

- ✓ Le titre de transport est valable 1 mois à compter de la date d'émission en seconde classe uniquement.
- ✓ Cette offre existe en abonnement combiné mensuel avec le réseau urbain de Mulhouse.

Deux offres pour les clients occasionnels :

Dual 1 : Cette tarification permet au bénéficiaire d'emprunter les TER entre Mulhouse et Müllheim (via Neuenburg) et entre Müllheim et les gares allemandes de Auggen, Neuenbourg et Badenweiler entre Müllheim et Freiburg et sur le périmètre Regio-Verkehrsverbund Freiburg (RVF)

- ✓ Le titre de transport est valable 1 jour, le jour du compostage et en seconde classe uniquement.
- ✓ Cette offre existe en combiné avec le réseau urbain de Mulhouse.

Dual 2 : Cette tarification permet à 2 adultes et 2 enfants d'emprunter les TER entre Mulhouse et Mülheim (via Neuenburg) et entre Müllheim et les gares allemandes de Auggen, Neuenbourg et Badenweiler.

- ✓ Le titre de transport est valable 1 jour et en seconde classe uniquement.
- ✓ Cette offre existe en combiné avec le réseau urbain de Mulhouse.

ACHAT DU TARIF GAMME DUAL :

- ✓ Les titres de transport sont vendus sur les automates TER de Bantzenheim et de Mulhouse.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF GAMME DUAL :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

12. TICKET COMBINE AEROPORT ENTZHEIM/STRASBOURG TRAM

BENEFICIAIRES DU TARIF :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF :

- ✓ Cette tarification permet au bénéficiaire d'emprunter le réseau urbain de la CTS (compagnie des transports strasbourgeois) et le trajet en ter de Strasbourg à Entzheim-Aéroport
- ✓ Le titre de transport est valable pour un 1 voyage pour un aller simple et ce pendant 1h30 après le compostage.

ACHAT DU TARIF :

- ✓ Les titres de transport sont vendus sur les automates TER de Entzheim- Aéroport et de Strasbourg
- ✓ Et sur les distributeurs de la CTS.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Les titres de transport doivent être compostés,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

13. EUROPASS ET EUROPASS MINI

BENEFICIAIRES DU TARIF :

Toute personne circulant entre l'Eurométropole de Strasbourg, Kehl et Offenbourg (Allemagne)

CONDITIONS DU TARIF :

✓ **Les forfaits Europass** sont des forfaits libre-circulation valables sur les lignes TER de la Communauté Urbaine de Strasbourg, sur les lignes allemandes régionales de la région de Kehl-Offenbourg (réseau TGO) et sur les lignes urbaines bus/tram de Strasbourg (réseau CTS)

✓ Différentes formules :

EUROPASS 24 heures : forfait valable pour un adulte, donne droit à la gratuité pour 2 enfants (moins de 12 ans), accompagnant l'adulte, avec ou sans lien de parenté (pour deux adultes titulaires de ce titre, gratuité pour un 5ème enfant en parenté avec l'un des adultes)

EUROPASS Family 24 heures : forfait valable pour deux adultes de plus de 18 ans éventuellement accompagnés de 2 enfants de moins de 12 ans (moins de 15 ans pour des déplacements internes à la TGO).

EUROPASS Mensuel : un coupon mensuel payant de date à date accompagné d'une carte nominative, gratuite et numérotée (format ISO) commune aux réseaux CTS, TGO, SNCF lignes du périmètre de l'Eurométropole.

Les gares concernées par le périmètre de l'Eurométropole sont : Strasbourg, Fegersheim-Lipsheim, Geispolsheim, Strasbourg-Roethig, Lingolsheim, Holtzheim, Entzheim-Aéroport, Mundolsheim, Vendenheim, Krimmeri-Meinau, Bischheim, Hoenheim-Tram, La Wantzenau, ainsi que sur tout ou partie des lignes du TGO.

ACHAT DU TARIF :

Les titres de transport sont vendus :

- ✓ Au guichet et sur les automates en gare de Strasbourg, de Krimmeri-Meinau,
- ✓ Dans les agences et sur les distributeurs de la CTS,
- ✓ Au guichet, agences et automates de la TGO.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ La validité est de 24 heures à compter de l'édition du titre pour l'Europass 24 heures et Family 24 heures.
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

14. LE TICKETS ALSACE-RHEINNECKAR

LE TICKETPLUS ALSACE

BENEFICIAIRES DU TARIF :

Les Clients allemands porteurs de titres VRN/KVV valables sur l'ensemble de ce réseau portant la mention « Netz » ou « Gesamtnetz » hors Karlsruhe.

CONDITIONS DU TARIF :

Le Ticketplus Alsace est un titre transfrontalier qui offre la libre circulation dans le département du Bas-Rhin, le samedi, le dimanche et les jours fériés allemands.

2 formules :

- ✓ Il est proposé pour une personne en complément des titres VRN/KVV : Tages-Karte, Karte ab 60, Rhein Neckar Ticket et JobTicket, en seconde classe uniquement.
- ✓ Il est proposé pour un mini groupe de 2 à 5 personnes , en complément des titres VRN/KVV : Tages-Karte, Jungendgruppenkarte (1 à 5 personnes) et JobTicket, en seconde classe uniquement.

ACHAT DU TARIF :

Il est en vente uniquement sur automates du VRN/KVV.

PARTICULARITES :

Le Compostage doit être réalisé à Wissembourg sauf pour la circulation directe Neustadt-Strasbourg sans changement à Wissembourg. Le titre de transport est valable un jour jusqu'à minuit.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

LE PASS ALSACE-RHEINNECKAR (VRN/KVV)

BENEFICIAIRES DU TARIF :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF :

Le Pass AlsaceVRN/KVV est un forfait transfrontalier qui offre la libre circulation, le samedi, le dimanche et les jours fériés français, dans département du Bas-Rhin et sur tous les transports (bus, tramways et trains régionaux (RE, RB et RER) des réseaux VRN (Verkehrsverbund Rhein Neckar) et KVV (Karlsruher Verkehrsverbund).

2 formules :

- ✓ Il est proposé pour une personne,
- ✓ ou pour un groupe jusqu'à 5 personnes.
- ✓ ce titre de transport est utilisable pendant une période de 7 jours à compter du jour indiqué sur le titre de transport. Après compostage, le titre est valable une journée jusqu'à minuit.

ACHAT DU TARIF :

Les titres de transport sont en vente dans les gares du Bas-Rhin (sauf Wissembourg), au guichet et aux distributeurs automatiques.

PARTICULARITES :

Le Compostage est obligatoire (sauf pour clientèle domiciliée à l'étranger).

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

15. ALSA + 24H ET ALSA GROUPE JOURNEE

BENEFICIAIRES DU TARIF ALSA + 24h et GROUPE JOURNEE :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF ALSA + 24h et GROUPE JOURNEE :

Ticket de transport unique permettant un accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport sur le territoire alsacien : Trains et cars TER, cars départementaux (CG67 et 68), transports urbains de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Sélestat, Haguenau, Saint-Louis et Obernai.

ALSAPLUS 24 h :

- ✓ Le titre est valable pour 1 voyageur pendant 24h à compter de l'heure de validation ou d'achat sur le site TER ou l'assistant SNCF.
- ✓ Le titre peut être acheté pour une utilisation un jour de semaine, un samedi ou un dimanche/jour férié,
- ✓ Il est utilisable en 2^{de} classe,
- ✓ Il est autorisé sur TER 200 Strasbourg – Mulhouse,
- ✓ Les enfants de 4 à moins de 12 ans sont considérés comme des adultes et doivent avoir un titre de transport au tarif adulte.

ALSAPLUS GROUPE JOURNEE :

- ✓ Le titre est valable pour un groupe de 2 à 5 personnes, un samedi, un dimanche ou un jour férié,
- ✓ Le titre est valable une journée et devient périmé à minuit quelle que soit l'heure de compostage,
- ✓ Il est autorisé sur TER 200 Strasbourg-Mulhouse-Bâle,
- ✓ Les enfants de 4 à moins de 12 ans sont considérés comme des adultes et doivent avoir un titre de transport au tarif adulte.

Validation :

- ✓ Le titre doit être validé sur le réseau d'achat en début de trajet,
- ✓ Le titre est ensuite valable sur l'ensemble des réseaux,

Exemple : un titre acheté en zone « Alsace » sur un Distributeur de Billet Régional (pour un voyage débutant dans un train TER) devra impérativement être validé sur un composteur SNCF.

ACHAT DU TARIF ALSA + 24h et GROUPE JOURNEE :

- ✓ Disponibles auprès de tous les réseaux de transport en commun en Alsace,
- ✓ Le titre Alsa+ 24h est en vente sur l'application mobile de la compagnie des transports strasbourgeois (CTS),
- ✓ Distribution SNCF : sur les automates TER d'Alsace, les guichets des gares en Alsace, ainsi que sur l'assistant SNCF et le site TER.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF ALSA + 24h et GROUPE JOURNEE :

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Le titre de transport doit être composté,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

16. FORFAIT TRI-REGIO

BENEFICIAIRES DU TARIF TRI-REGIO :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TARIF TRI-REGIO :

Pendant 24H, à partir du compostage, le voyageur peut emprunter **les lignes de train, de tram et de bus** français, allemands et suisses de la région de Bâle.

- ✓ Le voyageur choisit un périmètre de circulation - 2 zones : grande zone ou petite zone, avec 2 tarifs distincts (occasionnels ou abonnés),
- ✓ Tarification valable en 2nde classe uniquement,
- ✓ Un adulte payant peut être accompagné gratuitement par un ou deux enfants de moins de 14 ans.

PERIMETRE DU TARIF TRI-REGIO :

- Grande zone : au départ de Mulhouse :
 - France : ligne Mulhouse – Bâle SBB,
 - Distribus : Bus de Saint Louis et environs,
 - Suisse : réseau TNW (train/bus/tram),
 - Allemagne : réseau RVL Regio (train/bus),
- Petite zone au départ de Bartenheim :
 - France : ligne Bartenheim – Bâle,
 - Distribus : Bus de Saint Louis et environs,
 - Suisse : certaines zones du réseau TNW,
 - (train/bus/tram),
 - Allemagne : certaines zones du réseau RVL Regio (train/bus).

ACHAT DU TARIF TRI-REGIO :

- ✓ Au guichet des gares de Mulhouse et St Louis,
- ✓ Aux automates TER (bleus) des gares suivantes : Mulhouse, Rixheim, Habsheim, Sierentz pour la grande zone et de Mulhouse, Bartenheim, Saint Louis pour la petite zone,
- ✓ Aux automates et guichets des CFF (chemins de fer suisses) de la région de Bâle.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU TARIF TRI-REGIO :

Le forfait est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Le forfait doit être composté,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

17. LE SAARLAND TICKET OU LE PASS ALSACE SAARLAND

BENEFICIAIRES DU SAARLAND TICKET OU DU PASS ALSACE SAARLAND :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU SARRLAND TICKET :

Le ticket ou le pass permet la **libre circulation** sur tous les trains régionaux et les transports publics de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, à partir du Bas-Rhin.

Il existe 2 formules :

L'offre semaine : Le Saarland ticket.

Il se compose de deux forfaits :

- ✓ un forfait individuel : il est valable pour un aller/retour un jour de la semaine hors week-end (du lundi au vendredi uniquement) sans contrainte horaires, entre Strasbourg et Sarrebruck via Sarreguemines et Hanweiler Grenze, et ce en train TER Grand Est ou avec les trains régionaux DB.
- ✓ Un forfait accompagnateur : il est valable pour un aller/retour un jour de la semaine (du lundi au vendredi) à partir de 9 heures dans la limite de 4 accompagnateurs. Pour être valable ce tarif doit être utilisé conjointement avec un forfait individuel,
- ✓ Les jours fériés français et allemands en semaine sont considérés comme jour ordinaire,
- ✓ Les enfants de 4 à moins de 12 ans sont considérés comme des adultes.

L'offre Week-end : le Pass Alsace Saarland

Il s'agit d'un ticket unique valable pour 1 jour de week-end (samedi ou dimanche), **pour un groupe de 1 à 5 personnes**. Ce billet permet la libre circulation entre le département du Bas-Rhin et le Saarland en train TER Grand Est et trains régionaux DB pour tout le groupe.

COMMENT ACHETER LE TICKET ?

Vente aux guichets et sur les automates TER des gares du département 67 ainsi qu'au guichet de Saarbrücken et aux automates régionaux du Saarland.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU TARIF ?

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

18. TICKET LORRAINE-LUXEMBOURG

BENEFICIAIRES DU TICKET LORRAINE-LUXEMBOURG :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TICKET LORRAINE-LUXEMBOURG :

- ✓ Le tarif est valable pour un Aller/Retour dans la même journée uniquement, depuis une gare Lorraine vers une gare Luxembourgeoise,
- ✓ Le titre de transport est valable uniquement une journée
- ✓ Il existe une tarification pour les adultes et les enfants (de moins de 12 ans).

COMMENT ACHETER LE TICKET LORRAINE-LUXEMBOURG :

Le titre est en vente au guichet, sur les automates TER (bleu) sur l'Assistant SNCF et sur le site TER.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU TARIF TICKET LORRAINE – LUXEMBOURG ?

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

19. TICKET LORRAINE-SARREBRUCK

BENEFICIAIRES DU TICKET LORRAINE-SARREBRUCK :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU TICKET LORRAINE-SARREBRUCK :

- ✓ Le tarif est valable pour un Aller/Retour obligatoire dans la même journée depuis une gare Lorraine vers la gare de Sarrebruck,
- ✓ Le titre de transport est valable le jour choisi lors de l'achat,
- ✓ Il existe une tarification pour les adultes et les enfants (de moins de 12 ans).

COMMENT ACHETER LE TICKET LORRAINE-SARREBRUCK ?

Le titre est en vente aux guichets de Lorraine, sur les automates TER de Lorraine (bleu) et le guichet de la gare de Sarrebruck.

PARTICULARITE DU TICKET LORRAINE-SARREBRUCK :

Pour la journée du samedi, le titre du retour est valable jusqu'au premier train du dimanche matin.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU TARIF TICKET LORRAINE – SARREBRUCK ?

Le titre de transport est non échangeable et non remboursable.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.

20. BILLET SAAR-LOR-LUX

BENEFICIAIRES DU BILLET SAAR-LOR-LUX :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DU BILLET SAAR-LOR-LUX :

- ✓ Ce tarif est valable pour les personnes voyageant seules ou en mini groupe de 5 personnes maximum, sur un aller/retour TER depuis une gare de Lorraine pour une gare du Luxembourg ou de la Sarre. Ce tarif permet la libre circulation au Luxembourg, dans la Sarre ainsi que sur la ligne TER Metz-Trèves.
- ✓ Le tarif est valable uniquement les samedis, dimanches et jours fériés*,
- ✓ Les enfants de 4 à moins de 12 ans sont considérés comme des adultes et doivent avoir un titre de transport au tarif adultes,

*Liste des jours fériés (France, Sarre, Luxembourg) :

Jour de l'An / Vendredi Saint / Lundi de Pâques / Fête du travail (01/05) / Fête de la victoire (08/05) / Ascension / Lundi de Pentecôte / Fête nationale du Luxembourg (23/06) / Fête nationale France (14/07) / Assomption (15/08) / Jour de l'unité allemande (03/10) / Toussaint (01/11) / Armistice (11/11) / Noël / Saint-Etienne (26/12).

COMMENT ACHETER LE BILLET SAAR-LOR-LUX :

Le titre est en vente aux guichets et sur les automates TER (bleu) en Lorraine.

PARTICULARITES DU BILLET SAAR-LOR-LUX :

Les animaux sont considérés comme faisant partie du mini-groupe et sont taxés au prix d'un voyageur.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DU BILLET SAAR-LOR-LUX ?

- ✓ Le titre de transport est non échangeable et non remboursable,
- ✓ Aucun duplicata ne peut être délivré.

CONTROLE A BORD DES TRAINS :

- ✓ Le voyageur doit présenter son titre de transport,
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

21. ABONNEMENT FLEXFAHRT

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT FLEXFAHRT :

Ce tarif est accessible à tous.

CONDITIONS DES ABONNEMENTS :

L'abonnement Flexfahrt permet la **libre circulation** depuis une gare en Lorraine vers la gare de Sarrebruck, en Allemagne.

- ✓ En **accords avec les partenaires urbains**, l'abonnement permet d'emprunter :
 - Le réseau urbain de la ville de Sarrebruck (Saarbahn : zone urbaine « Stadt »),
 - La ligne 10 entre l'aéroport de Sarrebruck et la gare de Sarrebruck,
 - Avec la possibilité d'inclure les réseaux urbains des villes de Forbach, St-Avold.

Il existe 2 formules d'abonnement :

- ✓ **Hebdomadaire** : valable 7 jours consécutifs. La date de début de validité est au choix du voyageur,
- ✓ **Mensuelle** : valable du premier ou dernier jour du mois. Une tolérance est accordée jusqu'à 14h (horaire de départ du voyageur) le premier jour ouvré (du lundi au vendredi sauf jours fériés) du mois suivant.

L'abonnement est vendu uniquement sous format papier, avec un premier achat dans un guichet de Lorraine.

Le voyageur doit présenter au guichet :

- Une carte d'identité avec une photo valable 12 mois,
- Compléter un formulaire d'abonnement

Le guichet lui remettra un coupon mensuel ou hebdomadaire, en fonction de son choix.

DELIVRANCE DES ABONNEMENTS :

Quand acheter son abonnement Flexfahrt ?

- ✓ L'abonnement mensuel du mois M peut être acheté dès le 20 du mois M-1,
- ✓ L'abonnement hebdomadaire : peut être acheté 1 mois avant le départ.

Où acheter son abonnement Flexfahrt ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans toutes les gares de Lorraine ou sur les automates TER de Lorraine.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT ?

- ✓ **Avant le début de validité** : l'abonnement est remboursé au guichet sur la part ferroviaire avec une retenue de 10 %,
- ✓ **En cours de validité** : L'abonnement est remboursé auprès de Contact TER Grand Est uniquement dans les cas suivants : pour licenciement ou mutation et sur justificatif délivré par l'employeur, pour maladie et sur justificatif (arrêt ou certificat médical du titulaire de l'abonnement).
 - Pour un **abonnement hebdomadaire**, la demande doit être réalisée au cours des **2 premiers jours du début de validité** de l'abonnement. Il sera remboursé au voyageur **50 % de la part ferroviaire**.
 - Pour un **abonnement mensuel**, la demande doit être réalisée dans les **10 premiers jours du mois en cours**. Il sera remboursé **50% de la part ferroviaire**.

PERTE OU VOL DE MON ABONNEMENT :

Pas de délivrance de **duplicata**

CONTRÔLE ET REGULARISATION A BORD DES TRAINS :

- ✓ Les abonnements ne sont **pas délivrés à bord des trains**.
- ✓ Se reporter à la rubrique **informations générales** : **Règles d'accès et de contrôle à bord des trains**.

22. ABONNEMENT FLEXWAY

BENEFICIAIRES DE L'ABONNEMENT FLEXWAY :

Ce tarif s'adresse à toute personne voyageant régulièrement entre Longwy et Rodange.

CONDITIONS DES ABONNEMENTS :

- ✓ L'abonnement Flexway permet la **libre circulation** entre Longwy et Rodange,
- ✓ L'abonnement permet d'emprunter tous les moyens de transport **publics** du Grand-Duché du Luxembourg (AVL, CFL, RGTR, TICE, y compris funiculaire et tramway).

Il existe 1 seule formule d'abonnement :

Mensuelle : valable du premier ou dernier jour du mois en formule **1ère classe uniquement**. Une tolérance est accordée jusqu'à 14h (horaire de départ du voyageur) le premier jour ouvré (du lundi au vendredi sauf jours fériés) du mois suivant.

L'abonnement peut être vendu sous format papier ou chargé sur carte Simplicités.

- ✓ **Sur support papier :**
 - Il est composé d'une carte d'identité avec une photo valable 12 mois,
 - D'un coupon mensuel,
 - Le premier achat doit se faire au guichet,

DELIVRANCE DES ABONNEMENTS :

Quand acheter son abonnement Flexway ?

L'abonnement mensuel du mois M peut être acheté dès le 20 du mois M-1.

Où acheter son abonnement Flexway ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans toutes les gares de Lorraine et sur tous les automates TER de Lorraine.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT ?

Les abonnements sur carte Simplicités et au format papier sont **remboursables** :

- ✓ **Avant le début de validité** : l'abonnement est remboursé au guichet avec une retenue de 10 %,
- ✓ **En cours de validité** : L'abonnement est remboursé auprès de Contact TER Grand Est uniquement dans les cas suivants : pour licenciement ou mutation et sur justificatif délivré par l'employeur, pour maladie et sur justificatif (arrêt ou certificat médical du titulaire de l'abonnement).

Pour un **abonnement hebdomadaire**, la demande doit être réalisée au cours des **2 premiers jours du début de validité** de l'abonnement. Il sera remboursé au voyageur **50 %**.

Pour un **abonnement mensuel**, la demande doit être réalisée dans les **10 premiers jours du mois en cours**. Il sera remboursé **50%**.

PERTE OU VOL DE MON ABONNEMENT :

Pour les **abonnements au format papier** : la délivrance d'un **duplicata est impossible**.

Pour **abonnements sur carte Simplicités** : le duplicata est possible moyennant le **paiement de 5 €** (paiement pour la confection de la nouvelle carte + le transfert des données).

CONTRÔLE ET REGULARISATION A BORD DES TRAINS :

- ✓ Les abonnements ne sont **pas délivrés à bord des trains**,
- ✓ **Se reporter à la rubrique informations générales : Règles d'accès et de contrôle à bord des trains.**

23. TGV STRASBOURG METZ POUR LES ABONNES TER

BENEFICIAIRES DE L'OFFRE ACCES TGV :

Accessible aux **Titulaires d'un Abonnement PRIMO** ou **PRESTO Strasbourg-Metz** (ou Metz-Strasbourg) ou dont le parcours de l'abonnement inclut le trajet Strasbourg-Metz.

CONDITIONS DE L'OFFRE ACCES TGV :

- ✓ L'abonné achète, en complément de son abonnement PRIMO ou PRESTO, un **COUPON mensuel valable du premier au dernier jour du mois**. Ce complément permet **l'accès à TGV sans réservation obligatoire ni garantie de place assise**,
- ✓ L'Abonnement PRIMO ou PRESTO mensuel et le coupon mensuel en cours de validité doivent être **présentés au contrôleur**,
- ✓ Le coupon est **nominatif** : le voyageur doit le compléter avec ses noms et prénoms,
- ✓ Cette offre n'est **pas accessible aux Abonnements scolaires**.

TRAJETS :

Cette offre est proposée uniquement sur le trajet **Strasbourg – Metz** (TGV Direct) ou **Metz – Strasbourg** (TGV Direct) en **2^{de} classe**.

DELIVRANCE DU FORFAIT MENSUEL :

Le coupon est vendu uniquement sur distributeurs TER en gare de Strasbourg et de Metz : rubrique abonnement PRIMO ou PRESTO.

Le forfait peut être acheté **à partir du 20 du mois précédent**.

ÉCHANGE ET REMBOURSEMENT DU FORFAIT :

Non échangeable et non remboursable.

CONTROLE ET REGULARISATION :

L'agent assermenté peut à tout moment demander la **présentation de la pièce d'identité**.

Le voyageur doit présenter son **abonnement en cours de validité** ainsi que son **complément mensuel** sinon il est considéré comme sans titre de transport.

24. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SNCF (PRODUITS NATIONAUX)

Nous mettons à votre disposition les Conditions Générales de Vente SNCF. Elles s'appliquent pour vos achats en gare, auprès des distributeurs de titres de transport pour tous les produits nationaux SNCF.

<https://www.sncf.com/fr/mentions-legales>

LES POINTS DE CONTACT TER GRAND EST

1. **Site internet TER :**

<https://www.ter.sncf.com/grand-est>

2. **Réseaux sociaux :**

Compte Twitter : @TERGrandEst

Compte Facebook : Ter Grand Est

3. **Centre de relation clientèle TER : Contact TER**

Tel : 0805 415 415 (appel gratuit), accessible depuis la France et l'étranger (poste fixe).

Ouvert de 6h30 à 19h30 du lundi au vendredi.

De 9h00 à 14h00 le samedi.

De 15h à 20h00 le dimanche et jours fériés.

Adresse postale : Contact TER Grand Est CS 10056 67067 Strasbourg Cedex.

4. **Espaces de vente ou guichets en gare**

Sur le site TER, la rubrique « services et Gares » permet de savoir si la gare possède un espace de vente ou un guichet, ainsi que les horaires d'ouverture de celui-ci.

5. **Boutique Mobile TER**

Les présences de la Boutique Mobile sur le territoire Champagne-Ardenne sont disponibles sur le compte Facebook TER Grand Est.

6. **Service d'assurance garantie Accès TER pour les personnes en situation de handicap :**

Tel : 0805 415 415 (appel gratuit et accessible depuis l'étranger).

Ouvert de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

De 09h00 à 14h00 le samedi.

7. Centre des abonnements à prélèvement automatique :

Tel : 0 969 36 75 75 (appel non surtaxé accessible depuis la France uniquement).

Ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h00.

TER TSA 66503 95905 Cergy-Pontoise Cedex.

8. Centre de gestion des cartes solidaires Grand Est :

Centre de gestion des cartes solidaires Grand Est - CS 23915 54029 NANCY CEDEX.

LES POINTS DE CONTACTS NATIONAUX

1. Transporteurs nationaux et internationaux : TGV INOUI & Intercités, Ouigo, Transilien, Thalys Lyria, Eurostar :

Se rendre sur le site : <https://www.sncf.com/fr>

Rubrique SNCF à votre écoute.

2. Le centre de recouvrement des avis d'infraction :

Pour régler ou contester son avis d'infraction :

Se rendre sur le site : <https://www.sncf.com/fr>

- ✓ Menu
- ✓ SNCF à votre écoute => Gestion des litiges
- ✓ contraventions

ou appeler le 04 26 211 600 (prix d'un appel local) de 8h15 à 18h30 du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

INFORMATIONS GENERALES

1. Les tarifs applicables dans les TER Grand Est sont **décidés par la Région Grand Est**, Autorité Organisatrice des Transports régionaux.

Pour les parcours TER internes à la région Grand Est, les porteurs d'une Carte SNCF Avantage Jeune, Sénior, Week-end, Famille, d'une carte Liberté bénéficient à tout moment d'une **réduction de 25%**.

Les prix sont fixés sur la base du **Barème Kilométrique Régional**. Les tarifs sont consultables sur le PDF suivant :



GE - Tarifs en
vigueur au 1er juille

2. Les informations en situation perturbée prévisible (travaux ou mouvement social) :

Les travaux ou mouvement sociaux peuvent impacter le plan de transport initial. Les horaires sont alors adaptés. Tout changement prévu dans le plan de transport initial est communiqué par un affichage en gare, sur le site TER Grand Est, l'Assistant SNCF. Le voyageur peut se rendre aussi à un guichet ou appeler Contact TER pour avoir l'information.

3. Réclamations et indemnisations : pour faire une réclamation, le voyageur complète un formulaire en ligne sur le site TER, Rubrique Aide & Contact > Nous contacter.

4. Civilité : Avant de monter dans les trains, les voyageurs doivent laisser descendre les passagers. Une fois montés à bord, ils ne doivent pas gêner la fermeture des portes. Les places assises sont réservées en priorité aux porteurs d'une carte « station debout pénible », personnes âgées, femmes enceintes... Afin de garantir le confort et la sécurité de tous, la courtoisie est préconisée à bord. Pour la tranquillité de tous, les voyageurs sont invités à utiliser leur téléphone portable en mode silencieux et à passer leurs appels depuis les plateformes. Il est interdit de prendre ou de diffuser sans autorisation des images et vidéos sur lesquelles des personnes sont reconnaissables. L'utilisation abusive du système d'arrêt d'urgence, les incivilités et la dégradation du matériel à bord (graffitis, pieds sur les sièges...) font l'objet d'un avis d'infraction et/ou de poursuites judiciaires.

5. Pour assurer le départ à l'heure des TER, tout voyageur doit impérativement être à quai et en mesure de monter à bord de son train **au plus tard 2 minutes avant l'heure de départ.** Au-delà de ce délai, l'accès au train n'est plus garanti.

6. « Le Code des Transports interdit de fumer dans un véhicule affecté au transport public de voyageurs ou dans un espace affecté au transport de voyageurs ou de marchandises accessible au public, hors d'un emplacement mis à la disposition des fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans l'intégralité des trains, gares, quais compris, couverts ou non couverts.

Le Code des Transports interdit de vapoter dans les moyens de transport collectifs fermés.

Les voyageurs du TER GE de SNCF Voyageurs sont invités à se conformer aux affichages et signalétiques présents tant dans les véhicules affectés au transport public de voyageurs que dans les gares et sur les quais. »

7. Conditions spécifiques d'accès aux trains faisant l'objet d'opération de sûreté :

Pour les besoins du **plan VIGIPIRATE** et la sécurité de tous, les voyageurs s'engagent à faciliter les opérations de sûreté permettant l'inspection visuelle.

➤ VELOS A BORD DE TER GRAND EST

Les vélos peuvent être transportés gratuitement à bord des trains et dans les autocars TER Grand Est **dans la limite des places disponibles**. Au-delà, le personnel SNCF des gares et des trains est en droit de refuser l'accès des vélos à bord du train.

Il existe deux exceptions :

En Alsace, certains TER 200 (TER Strasbourg-Mulhouse-Bâle) ne sont pas accessibles aux vélos : du lundi au vendredi entre 6h et 8h30 et entre 16h et 18h30.

[Consultez la liste des TER 200 non accessibles aux vélos.](#)



Tableau vélos interdits TER200 Mâ.

CONDITIONS DE TRANSPORT DES VELOS DANS LES TRAINS TER :

- ✓ Le vélo est transporté gratuitement et sans réservation à bord des trains TER Grand Est,
- ✓ Il doit être placé dans les espaces dédiés dans la limite des places disponibles,
- ✓ SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires si toutes les places disponibles sont prises et si les vélos supplémentaires gênent la circulation à bord.
- ✓ Le vélo ne doit pas entraver la circulation à bord et ne pas générer de risques ou gênes pour les autres voyageurs,
- ✓ Les tricycles, triporteurs, carrioles, tandems et autres équipements de gros volume ne sont pas acceptés à bord. Leur montée à bord est donc interdite, sauf s'ils sont démontés et qu'ils tiennent dans une housse de transport au format maximum de 90x120x60 cm,
- ✓ Les vélos pliants et trottinettes doivent être placés dans les espaces bagages,
- ✓ Le voyageur est responsable de son vélo (transport, maniement, surveillance) tout au long du trajet.

➤ ANIMAUX A BORD DE TER GRAND EST

Règles relatives au transport d'animaux domestiques :

Aucun animal n'est normalement admis dans les voitures servant au transport des voyageurs. Cependant, sous réserve de l'acceptation par les autres voyageurs et de l'achat d'un titre valable pour l'animal, sont tolérés les chiens de grande taille tenus en laisse et muselés par leur propriétaire ainsi que les animaux domestiques de moins de 6 kilos convenablement enfermés dans un contenant ne dépassant pas 45x30x25 cm.

Les renseignements tarifaires sont disponibles sur le site TER ou aux guichets. L'introduction à bord des trains d'animaux considérés comme dangereux est interdite. Les animaux admis à bord relèvent de la surveillance et de la responsabilité du voyageur.

Les **chiens guides d'aveugle ou d'accompagnement** voyagent **gratuitement** et **sans billet** dans tous les trains.

➤ SERVICE D'ASSISTANCE GARANTIE POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : ACCES TER

Accès TER Grand Est est un service gratuit d'assistance pour les personnes en situation de handicap.

Ce service est proposé pour les voyages en TER dans la région Grand Est ainsi que les voyages en TER pour l'étranger ou pour d'autres régions. Il s'adresse aux personnes :

- ✓ Titulaires d'une carte d'invalidité civile, de priorité ou de stationnement,
- ✓ D'une carte mobilité inclusion,
- ✓ D'une carte « réformé/pensionné de guerre »,
- ✓ Aux utilisateurs d'un fauteuil roulant dans leur vie quotidienne et se présentant en gare avec leur propre fauteuil.

50 gares proposent ce service en Grand Est la liste est consultable sous le lien suivant :

<https://www.ter.sncf.com/grand-est/gares/accessibilite/acces-ter>

La réservation du service est gratuite et s'effectue via le **Centre de Relation Clients** au plus tard **48 heures avant le déplacement** :

+ **En déposant une demande en ligne (site internet TER). A noter** : pour tout départ un lundi après-midi ou un mardi, la réservation doit s'effectuer au plus tard le samedi précédent avant 14h.

+ **Par téléphone** au 0 805 415 415 (appels et services gratuits) : du lundi au vendredi de 08h à 18h, le samedi de 9h à 14h,

➤ REGLES D'ACCES ET DE CONTROLE A BORD DES TRAINS

Cette rubrique reprend les conditions spécifiques applicables à bord des TER Grand Est. La totalité des règles applicables dans les trains sont disponibles dans les conditions générales de vente SNCF :

<https://www.sncf.com/fr/mentions-legales>.

1. Principe général

Tout voyageur, pour accéder au train, doit **être muni d'un titre de transport valable**. La présentation du titre de transport, accompagné des justificatifs d'identité et de réduction le cas échéant, peut être demandée à tout moment au voyageur à bord du train mais également lors d'opérations de contrôle en gare. Après le voyage, ce titre doit **être conservé jusqu'à la sortie de la gare**.

Un titre de transport est utilisable sur le trajet et le sens de circulation indiqués et pendant toute sa durée de validité. Le numéro et l'horaire de train sont donnés à titre indicatif.

2. Compostage

A bord des TER Grand Est, le titre de transport est valide sans compostage à l'exception des titres ayant une durée de validité supérieure à un jour.

Dans ce cas, le titre doit être composté dans la gare ou le point d'arrêt de départ avant l'accès au train. En cas d'absence de composteur, le voyageur doit, dès sa montée à bord, aviser le chef de bord.

Si le voyageur ne signale pas sa situation au chef de bord, il devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de 20€ au moment du contrôle.

3. Barème exceptionnel

Les titres de transport peuvent être achetés facilement sur différents canaux d'achat (cf produits tarifaires). Toutefois, dans le cas où le voyageur monte à bord du train au départ d'une gare dépourvue de moyen de distribution physique ou en cas de panne de l'automate, et sans titre de transport, il pourra se voir délivrer un titre au barème exceptionnel, si le voyageur se présente au chef de bord, avant le début des opérations de contrôle.

S'il bénéficie d'une réduction, il pourra bénéficier du barème exceptionnel minoré. Les abonnements et tarifs spécifiques ne sont pas délivrés à bord des trains. Les voyageurs bénéficiant d'une réduction conventionnée (Famille nombreuse, militaire, invalidité) peuvent bénéficier du taux de réduction prévu par leur carte sur la base du barème Exceptionnel.

Le voyageur pourra demander le remboursement de la différence entre le prix payé à bord et le prix qu'il aurait payé si la distribution en gare était disponible. Cette demande doit faire l'objet d'une réclamation (cf. Rubrique « Nous contacter » du site TER Grand Est).

	Barème exceptionnel	Barème exceptionnel minoré
Pour un parcours de 0 à 25 km	6€	4€
Pour un parcours de 26 à 50 km	11€	8€
Pour un parcours de 51 à 100 km	19€	14€
Pour un parcours de 101 à 150 km	27€	20€
Pour un parcours de 151 à 300 km	50€	37€
Pour un parcours supérieur à 300 km	80€	60€

Barèmes applicables en 2d classe au 25 juin 2020

4. Barème de bord

Le voyageur sans titre de transport ou muni d'un titre de transport non valable, qui se présente au chef de bord avant les opérations de contrôle pour se signaler, peut régulariser sa situation aux conditions d'un barème de bord.

S'il bénéficie d'une réduction, il pourra également bénéficier du barème de bord minoré. Les abonnements et tarifs spécifiques ne sont pas délivrés à bord des trains. Les voyageurs bénéficiant d'une réduction conventionnée (Famille nombreuse, militaire, invalidité) peuvent bénéficier du taux de réduction prévu par leur carte sur la base du barème Bord.

Les barèmes bord et bord minoré ne sont pas applicables dans les trains sans accompagnement systématique d'un chef de bord.

En cas de réclamation, le voyageur pourra s'adresser à [CONTACT TER GE](#).

	Barème bord	Barème bord minoré
Pour un parcours de 0 à 25 km	10€	7€
Pour un parcours de 26 à 50 km	15€	11€
Pour un parcours de 51 à 100 km	25€	18€
Pour un parcours de 101 à 150 km	35€	26€
Pour un parcours de 151 à 300 km	60€	45€
Pour un parcours supérieur à 300 km	90€	65€

Barèmes applicables en 2d classe au 25 juin 2020

5. Barème contrôle

Le voyageur sans titre de transport ou muni d'un titre de transport non valable, qui ne se présente pas spontanément au contrôleur pour lui signaler l'irrégularité de sa situation, sera régularisé aux conditions d'un **barème de contrôle**.

En cas de fraude caractérisée, le barème applicable est le **barème contrôle majoré**.

En cas de réclamation, le voyageur pourra s'adresser à CONTACT TER GE.

	Barème contrôle	Barème contrôle majoré
Pour un parcours de 0 à 25 km	50€	70€
Pour un parcours de 26 à 50 km	50€	70€
Pour un parcours de 51 à 100 km	50€	80€
Pour un parcours de 101 à 150 km	50€	90€
Pour un parcours de 151 à 300 km	90€	100€
Pour un parcours supérieur à 300 km	120€	120€

Barèmes applicables en 2d classe au 25 juin 2020

6. Procès-verbal

Si le paiement n'est pas immédiat à bord, sera ajouté au barème contrôle un montant de 50€ au titre des frais de dossier (tarif applicable au 25 juin 2020) et un procès-verbal sera dressé par le contrôleur.

Le voyageur peut payer son procès-verbal

- sur **le site** internet suivant : <https://www.sncf.com/fr/service-client/gestion-litiges/contravention>,
- **par téléphone** au 04 26 211 600 (prix d'un appel local) de 8h15 à 18h30 du lundi au vendredi, sauf jours fériés
- **à un guichet SNCF**

Le paiement doit s'effectuer dans un délai de 3 mois après l'infraction.

Les réclamations, en cas de procès-verbal, sont à adresser au Centre De Recouvrement SNCF dans un délai maximum de 3 mois sur le site <https://www.contact-contravention.sncf.com/>.

Les dossiers de réclamation sont étudiés au cas par cas. Aucune mesure commerciale ne pourra être accordée aux voyageurs ayant plusieurs PV non réglés, ayant eu un comportement désobligeant envers le chef de bord ou si le voyageur n'a pas été en mesure de présenter une pièce d'identité officielle au moment de l'infraction.

7. Oubli d'abonnement ou de carte de réduction Primo, Presto ou Solidaire

En cas d'oubli de son abonnement ou de sa carte de réduction, le voyageur est régularisé selon les barèmes décrits ci-dessus auquel on soustrait le prix du billet que le voyageur est en mesure de présenter.

A titre commercial :

- Le voyageur a oublié sa carte ou son abonnement régional mais a acheté un titre plein tarif avant de monter à bord. => Le voyageur peut faire une demande d'indemnisation de son titre acheté au plein tarif, à un guichet ou auprès de CONTACT TER GRAND EST, à condition que le titre soit bien personnalisé (Nom, Prénom et N° de pièce d'identité) par le chef de bord avec présentation d'une pièce d'identité et en justifiant de l'achat d'un billet au tarif PRIMO ou PRESTO et d'un titre au plein tarif et de la carte en cours ou d'un abonnement de validité.

Dans le cas de l'emprunt d'un train sans chef de bord, et donc dans l'impossibilité de se faire personnaliser le titre de transport, le voyageur devra envoyer sa demande à Contact TER Grand Est (en joignant son titre et le scan de son abonnement ou de sa carte en cours de validité).

- Le voyageur a oublié sa carte ou son abonnement régional et se présente spontanément au chef de bord qui régularise sa situation au barème de bord=> Il peut faire une demande d'indemnisation-de la régularisation, à un guichet ou auprès de CONTACT TER GRAND EST, à condition que le titre délivré à bord soit bien personnalisé (Nom, Prénom et N° de pièce d'identité) par le chef de bord avec présentation d'une pièce

d'identité et en justifiant de l'achat d'un billet au tarif PRIMO ou PRESTO et de la carte ou d'un abonnement en cours de validité.

- Le voyageur a oublié sa carte ou son abonnement régional mais ne se présente pas au chef de bord qui régularise au barème contrôle => Le voyageur peut faire une demande d'indemnisation de la régularisation, à un guichet ou auprès de CONTACT TER GRAND EST, à condition que le titre délivré au barème contrôle soit bien personnalisé (Nom, Prénom et N° de pièce d'identité) par le chef de bord avec présentation d'une pièce d'identité et en justifiant de l'achat d'un billet au tarif PRIMO ou PRESTO et de la carte ou son abonnement en cours de validité.
- Le voyageur a oublié sa carte ou son abonnement régional mais ne se présente pas au chef de bord qui émet un PV car le voyageur n'a pas d'argent => A titre exceptionnel, le voyageur peut faire une demande de remise au centre de recouvrement SNCF si le PV a été dressé sur présentation d'une pièce d'identité officielle et en justifiant de l'achat d'un billet au tarif PRIMO ou PRESTO et de la carte ou d'un abonnement en cours de validité. Une retenue d'au moins 25€ s'applique pour couvrir une partie des frais de dossier.

Les mêmes mesures commerciales s'appliquent pour les voyageurs abonnés qui auraient oublié de charger leur carte Simplicités sur un automate et qui peuvent justifier d'un prélèvement mensuel ou d'un paiement en télédistribution. Ils doivent adresser leur demande à CONTACT TER Grand Est.

8. Cartes de réduction ou abonnements à validité expirée

CARTES DE REDUCTION PRIMO, PRESTO OU SOLIDAIRES DONT LA VALIDITE EST EXPIREE

Le voyageur présentant une carte dont la validité est expirée, est considéré comme ayant une réduction non valable. Le voyageur est régularisé selon les barèmes décrits ci-dessus auquel on soustrait le prix du billet que le voyageur est en mesure de présenter.

A titre commercial si sa carte de réduction est périmée depuis moins de 14 jours, le voyageur peut demander une indemnisation de la régularisation si elle a été personnalisée par le chef de bord (Nom, Prénom et N° de pièce d'identité) avec retenue de 10€ s'il achète au guichet une nouvelle carte commerciale PRIMO ou PRESTO, sous réserve de se présenter au plus tard le lendemain de son voyage et uniquement si le titre émis à bord est personnalisé.

La carte solidaire étant gratuite, cette mesure commerciale ne s'applique pas à la carte solidaire.

ABONNEMENTS DONT LA VALIDITE EST EXPIREE

Le voyageur présentant un abonnement dont la validité est expirée, est considéré comme sans titre de transport et sera régularisé dans les conditions décrites ci-dessus.

A titre commercial, les abonnés mensuels ont jusqu'au 1^{er} jour ouvré du mois à 14h pour régulariser leur situation sous réserve de présenter l'abonnement du mois précédent.

LES MODALITES D'INDEMNISATION

- ✓ Le voyageur pourra être dédommagé sous forme de bons voyage numériques (à utiliser pour acquitter tout ou partie d'une prestation TER Grand Est
- ✓ Ce bon numérique est sécable, valable 1 an, non cumulable avec un autre bon, cessible, et utilisable uniquement sur le site TER.